



Psychologues
ABROGATION DE CE DÉCRET INSENSÉ
Manifestation devant l'Assemblée Nationale
le 18 mai 2011

Nous avons marqué des points dans la mobilisation du 28/01/2011
 Notre mobilisation doit s'amplifier pour avoir un écho national

20 Mai 2010 attaque contre la profession de psychologue pour les disqualifier et les déqualifier par un décret qui, dans son annexe, nie leur compétence à porter directement le titre de psychothérapeute.

Face à la mobilisation des psychologues, Xavier Bertrand a demandé à la direction de l'organisation des soins de réunir les organisations syndicales siégeant au Conseil Supérieur de la Fonction Publique pour engager des groupes de travail concernant la situation des psychologues dans la FPH, avec notamment un axe de réflexion sur le décret psychothérapeute mais sans mandat.

Cette tentative ne constitue pas une réponse à la demande d'abrogation du décret et encore moins à la disqualification et déqualification de la profession de psychologue

Beaucoup de psychologues exercent dans les autres fonctions publiques, le médico-social, l'enseignement et en libéral où ils assurent majoritairement les psychothérapies.

Nous revendiquons la reconnaissance de la formation initiale et de l'exercice des psychothérapies pour les demandeurs d'emplois et futurs psychologues. Il est inconcevable que la pratique des psychothérapies soit tributaire de l'accord d'une commission d'attribution par les ARS.

Nous dénonçons l'intention gouvernementale de créer une autre profession dans un contexte délétère de précarisation des emplois quel que soit le lieu d'exercices.

Depuis des mois, les actions n'ont cessé de se développer à travers des manifestations et assemblées locales, régionales ou nationales de psychologues

- rencontres avec les ARS lors de chaque mouvement
- rencontres et courriers aux élus locaux et nationaux afin de les informer de l'iniquité de ce décret. Ils commencent à entendre nos revendications mais rien n'est gagné !
- articles dans la presse et interviews dans les médias
- information auprès des professionnels, des usagers et des directions d'établissements
- grève de la saisie informatique des actes réalisés en psychiatrie

**POUR DÉFENDRE LE TITRE DE PSYCHOLOGUE ET L'EXERCICE DU MÉTIER,
 VENEZ NOMBREUX !**

**DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE À PARIS
 DEVANT LES ARS DANS LES REGIONS ELOIGNEES
 LE MERCREDI 18 MAI 2011 à 14H**